

Conception et exécution des travaux de construction

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CNAM NOUVELLE AQUITAINE

Accueil
05.57.59.23.00
naq_info@lecnam.net

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Tout public

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

Coordination de l'exécution du projet de construction ou de rénovation de l'ouverture du chantier la réception des travaux : • Élaborer, avec la maîtrise d'œuvre d'exécution et les entreprises, les plans d'exécution du projet et la définition des modalités d'organisation du chantier • Organiser et préparer le chantier, obtenir des gestionnaires des voies et réseaux publics les autorisations nécessaires et déposer la déclaration administrative d'ouverture du chantier • Planifier et réaliser les interventions préparatoires sur le terrain (dépollution, fouilles archéologiques...) • Coordonner les missions respectives de chacun des intervenants (maîtrise d'œuvre d'exécution et entreprises) à l'aide des outils adaptés (maquette numérique...) et dialoguer avec les administrations concernées (urbanisme, inspection du travail...) • Lancer aux entreprises les ordres de service et suivre le déroulement des travaux en s'assurant du respect du permis de construire, des marchés de travaux, des règles de l'art, du planning et du plan de trésorerie • Procéder, avec la maîtrise d'œuvre d'exécution, à la réception contradictoire des travaux et rédiger le procès-verbal de réception • Contrôler la levée des réserves mentionnées au procès-verbal de réception dans le délai prévu contractuellement Prévention et gestion des litiges relatifs à l'exécution des travaux : • Définir avec les voisins, dans le cadre d'une expertise contradictoire, les moyens de limiter les troubles et de prévenir les désordres à leur bien immobilier • Contrôler minutieusement les travaux en cours de réalisation afin de limiter au maximum les réserves au stade de la réception ou les contentieux ultérieurs. • Mettre en place un tableau de suivi des malfaçons et non-conformités apparues après la réception et, en cas d'opération de promotion, gérer les plaintes des clients • Constater les malfaçons et non-conformités couvertes par la garantie annale de parfait achèvement et actionner l'assurance dommages-ouvrages en cas d'inertie des entreprises • Constater les défauts couverts par la garantie de bon fonctionnement des équipements dissociables et obtenir des entreprises concernées leur remplacement. • Constater les désordres couverts par la garantie

...

Contenu et modalités d'organisation

Marchés privés de travaux et de maîtrise d'oeuvre DRM131 3 ECTS Marchés publics de travaux et de maîtrise d'oeuvre DRM132 3 ECTS Introduction à la technologie des bâtiments DRM138 3 ECTS Responsabilité et assurance des constructeurs DRM115 6 ECTS

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Modularisé

Validation(s) Visée(s)

Responsable d'opération immobilière - Niveau 6 : Licence, licence professionnelle, BUT (Niveau 6 européen)



Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00336561	du 01/09/2022 au 31/08/2025	Bègles (33)	CNAM NOUVELLE AQUITAINE		MON COMPTE FORMATION	FPC